



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

## COMMUNE DE DALHUNDEN

67770

Tél. 03 88 86 97 18 - Fax 03 88 86 06 24  
Email : [contact@dalhunden.fr](mailto:contact@dalhunden.fr)

### Réunion du Conseil Municipal du 17 septembre 2021

Sous la Présidence de M. Michel DEGOURSY, Maire.

**Présents :** *Didier VOELCKEL, Lorette PIHEN, Olivier SIX, Etienne ACKER, Esther BUSSON, Sylvie GLAVASEVIC, Christine KREMSER, Marie-Paule MOCKERS, Guylène TIMMEL, Isabelle WAGNER, Stéphanie WOLFF*

**Absents :** *avec excuse : Eric MERKEL (pouvoir à Didier VOELCKEL),  
Kévin SCHUTZ (pouvoir à Michel DEGOURSY),  
Jean-Michel STRAUB (pouvoir à Esther BUSSON) a rejoint la séance à partir  
du point 5.*  
*sans excuse : Néant*

*Le Conseil Municipal désigne Marie-Paule MOCKERS en tant que secrétaire de séance*

#### 2021-09-43 – Installation d'un nouveau conseiller municipal

À la suite de la démission de Monsieur Jimmy Brunet, tête de liste des Rendez-vous citoyens, il est demandé au Conseil Municipal de procéder à l'installation M. Kévin Schutz, suivant sur cette même liste, comme nouveau membre du Conseil Municipal.

#### 2021-09-44 – Désignation des commissions pour M. Kévin SCHUTZ

Après l'installation de M. Kévin Schutz comme nouveau membre du Conseil Municipal, il est décidé de le désigner membre dans les différentes commissions en remplacement du M. Jimmy Brunet :

Commission des finances : titulaire

Commission de contrôle des listes électorales : titulaire

Commission de la voirie, des champs et de la forêt : suppléant

Commission des impôts directs : suppléant

## **2021-09-45 – Vente terrain DP 067 082 21 R0033**

*Pour ce point, il est demandé à Mme Sylvie Glavasevic de quitter la salle du Conseil Municipal, étant candidate pour l'acquisition de celui-ci.*

La maire rappelle qu'en délibération du 11 juin 2021, le Conseil Municipal a validé, à l'unanimité, la mise en vente d'un terrain constructible DP 067 082 21 R0033 pour une maison individuelle.

Situation :

- Rue du Moulin : section 15 - parcelles 462

- Terrain en zone UC7

- Surface de 803 m<sup>2</sup>

Prix du bien : 14 000 €/are TTC, enregistrement, publicité foncière et viabilisation à charge de l'acquéreur.

Après lecture des 6 courriers de candidature, le Conseil Municipal procède au vote par bulletin secret pour l'attribution du terrain.

Résultat du vote :

Sylvie GLAVASEVIC et Marcel VIVE	10 voix
Mélissa VOELCKEL et Lucas BECKER	2 voix
Christian WAGNER	1 voix
Maryline VINCENT et Julien FECHTER	1 voix
Sabine RIEB et Marylène OHREL	0 voix
Guillaume LEMER	0 voix

Le terrain est attribué à Sylvie GLAVASEVIC et Marcel VIVE, domiciliés 2 Impasse du Giessfeld à 67770 DALHUNDEN

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire de procéder aux démarches et à signer l'ensemble des documents pour la vente du terrain chez l'un des Notaires de la « Société Civile Professionnelle Patrick METZ et Caroline HUCK, Notaires Associés »,

Titulaire d'un office notarial dont le siège est à ROESCHWOOG (67480), 11B rue Principale.

## **2021-09-46 – Vente terrain DP 067 082 21 R0040**

La maire rappelle qu'en délibération du 11 juin 2021, le Conseil Municipal a validé, à l'unanimité, la mise en vente du terrain constructible DP 067 082 21 R0040 pour une maison individuelle.

Situation :

- Rue de Lattre de Tassigny :

section 15 - parcelles 552/553

- Terrain en zone UC7

- Surface de 634 m<sup>2</sup>

Prix du bien : 14 000 €/are TTC, enregistrement, publicité foncière et viabilisation à charge de l'acquéreur.

Après lecture des 4 courriers de candidature, le Conseil Municipal procède au vote par bulletin secret pour l'attribution du terrain.

Résultat du vote :

Mélissa VOELCKEL et Lucas BECKER	12 voix
Guillaume LEMER	2 voix
Sabine RIEB et Marylène OHREL	0 voix

Le terrain est attribué à Mélissa VOELCKEL et Lucas BECKER, domiciliés 14 rue de Forstfeld à 67480 ROPPENHEIM.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire de procéder aux démarches et à signer l'ensemble des documents pour la vente du terrain chez l'un des Notaires de la « Société Civile Professionnelle Patrick METZ et Caroline HUCK, Notaires Associés »,

Titulaire d'un office notarial dont le siège est à ROESCHWOOG (67480), 11B rue Principale.

### **2021-09-47 – Travaux de peinture à l'école Laurent MOCKERS**

La Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'entretien de l'école, il serait nécessaire de procéder à des travaux de peinture des couloirs et des toilettes du bâtiment principal. Devis pour la réalisation des travaux :

- Peinture Veith – Oberhoffen-sur-Moder    Montant HT 6 408,48 €    TTC 7 690,18 €
- Entreprise Nonnenmacher – Brumath    Montant HT 7 053,00 €    TTC 8 463,60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accepter l'offre de la société Veith et autorise Monsieur le Maire à signer l'offre d'un montant de TTC 7 690,18 €.

Les dépenses sont prévues au budget primitif 2021.

### **2021-09-48 – Travaux de peinture logement mairie**

Le Maire propose au Conseil Municipal de valider des travaux de rafraichissement dans le logement communal vacant de la mairie avant une remise en location.

Nature des travaux :

- Peintures intérieures de l'ensemble du logement
- Remplacement de la paroi de douche et joints silicone

Devis pour la réalisation des travaux :

- |   |         |               |                |
|---|---------|---------------|----------------|
| - Peinture Veith - Oberhoffen-sur-Moder | Montant | HT 3 172,00 € | TTC 3 489,20 € |
| - BOOS Sanitaire - Sessenheim           | Montant | HT 912,80 €   | TTC 1 004,08 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les offres.

## **2021-09-49 – Travaux sécurisation RD 737 CENTRE VILLAGE**

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'attribution des différents marchés conformément à la délibération du 16 juillet 2021 du plan de financement prévisionnel du projet.

**SOGECA** HT 21 876,00 TTC 26 251,00

*Installation au nouveau passage piéton de feux micro-régulés réglementaire au code de la route*

**TH SIGNALISATION** HT 2 498,00 TTC 2 997,60

*Aménagement de stationnements rue du Rhin, suppression des anciens passages piétons et marquage d'un nouveau passage piéton rue de la Moder*

**TH SIGNALISATION** HT 2 498,00 TTC 2 997,60

*Installation d'un abri bus rue de la Moder*

**PAVAGE MULLER** HT 1 592,00 TTC 1 910,40

*Préparation de l'accès piéton, côté église, dans la continuité de nouveau passage piéton et de l'emplacement de l'abri de bus.*

**MONTANT TOTAL** HT 34 057,85 TTC 40 869,42

Les travaux devraient se terminer d'ici semaine 41.

Les crédits sont prévus à l'investissement du budget primitif article 2152 opération d'équipement n°261 LIBELLE : Sécurisation RD737 CENTRE VILLAGE.

## **2021-09-50 – Signature charte régionale d'entretien et de gestion des espaces communaux publics**

Le Maire expose que dans le cadre de leurs politiques en matière de protection de la ressource en eau et de développement de la biodiversité, la Région Grand Est et l'agence de l'eau Rhin-Meuse soutiennent des actions concrètes auprès des communes.

Pour les communes qui intègrent ces enjeux dans la gestion de leurs espaces, cette charte est un outil qui permet de formaliser les engagements pris et de donner une reconnaissance aux communes qui les mettent en œuvre.

Les bonnes pratiques listées dans la présente charte doivent permettre de réduire les impacts constatés sur la qualité de l'eau et sur le niveau de biodiversité des espaces.

- diminution des doses de produits phytosanitaires utilisées et développement de techniques alternatives;
- réduction et suppression des surfaces désherbées par voie chimique, notamment les surfaces à fort risque de lessivage vers la ressource en eau ;
- formation et accompagnement du personnel en charge de l'application des produits phytosanitaires et de l'entretien des espaces publics ou accueillant du public ;
- conception nouvelle de l'espace urbain pour réduire les besoins de désherbage ;
- aménagement et restructuration des espaces pour favoriser les éléments de biodiversité ;
- sensibilisation à ces thématiques de la population et des autres gestionnaires d'espace présents sur le territoire de la commune.

Cette gestion raisonnée est déjà appliquée pour la gestion des espaces communaux : zéro phyto depuis plusieurs années, depuis 2021, tonde mulching, fauche tardive, bandes fleuries, broyage des végétaux pour paillage...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la charte régionale d'entretien et de gestion des espaces communaux publics.

## **2021-09-51 – Modifications PLUi**

La Maire rappelle que le PLUi est entré en vigueur en décembre 2020, et qu'un certain nombre d'évolutions sont nécessaires pour répondre au développement de notre commune. Pour se faire, 2 procédures d'évolution du PLUi sont engagées pour le 4ème trimestre 2021 : une modification n°1 et une révision allégée n°1.

Certaines demandes ont déjà fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal, notamment pour nos projets de centrale photovoltaïque flottante et de résidence intergénérationnelle.

Les demandes suivantes sont proposées à être ajoutées à cette démarche :

- Autoriser les constructions à toits plats sur l'ensemble de la commune.
- Protection du patrimoine.
- Levée de réserve en section 01 – Parcelle 81 : elle n'a plus lieu d'être l'accès piéton du Giessfeld vers le centre village étant existant.
- Acter le droit de préemption pour la parcelle 41-section 02 : il s'agit d'une parcelle centrale et stratégique pour le développement du centre village pour l'aménagement (une partie de la parcelle était déjà en emplacement réservé).
- Levée des orientations d'aménagement et de programmation en Section 02 – Parcelles 143/145/147/149/151/153/155.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les modifications et autorise le Maire à faire les démarches auprès de la Communauté de Communes.

